



Prêt d'argent

Par codeco

Bonjour,

J'ai prêté de l'argent (1000?) à mon ex conjoint avec qui je ne suis ni pacser ni marier. Nous nous sommes séparés et celui-ci me doit encore cet argent. Je n'ai malheureusement pas de preuve écrite pour sa demande d'emprunt mais seulement les preuves de virements et une preuve sous entendant qu'il est conscient qu'il me doit de l'argent. Quelle procédure dois-je faire si celui-ci décide de ne jamais me rendre cet argent ?

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Pour ce montant sans preuve que vous lui avez prêté et non donné, une procédure coûterait aussi cher.

En revanche s'il reconnaît effectivement vous devoir cette somme, il serait bon d'établir une reconnaissance de dette en effet bonne et due forme.